



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221129-2022-173-DE
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Publié le

29 NOV. 2022

N°2022- 173

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize novembre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi dix novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Remplacement de l'adjointe au maire démissionnaire au sein de la 4^{ème} commission municipale « Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors – Condition animale »

Rapporteur : Ph. BOULAY

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. SUDRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseiller(e)s municipales / municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), Mme CARPE (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. PICOT), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme PARLOUAR), Mme DONATIEN, Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO), M. FAUTRE

Secrétaire de séance : H. RIBEIRO

Nombre de membres en exercice :49

Nombre de membres présent(e)s :42

Nombre de procurations :5

Nombre de votant(e)s :47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction des assemblées, des affaires générales et juridiques
Service Travaux des assemblées
Séance du conseil municipal du 16 novembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu la délibération n°2020-036 du 15 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Vu la délibération n°2020-080 du 23 septembre 2020 portant création de six commissions municipales et définissant leurs compétences et leur composition ;

Vu la délibération n°2020-081 du 23 septembre 2020 modifiée procédant notamment à la désignation des membres de la 4^{ème} commission municipale « Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors – Condition animale », dont Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO, 11^{ème} adjointe au maire ;

Vu la délibération n°2022-134 du 29 juin 2022 portant modification de l'article 4 de la délibération n°2020-081 du 23 septembre 2020 relatif au remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein de cette 4^{ème} commission municipale ;

Vu la délibération n°2022-137 du 28 septembre 2022 du Conseil municipal portant élection de Madame Jacqueline BENAHMED née VALLS 17^{ème} adjointe au maire, en remplacement de Madame Rosalia MORGADO adjointe au maire démissionnaire ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission municipale « Solidarité – Action sociale – Prévention – Santé – Politique en direction des seniors – Condition animale », émis lors de sa séance du 7 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du mercredi 9 novembre 2022

Considérant ce qui suit :

Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO, 11^{ème} adjointe au maire, a été désignée, par délibération n°2020-081 modifiée du 23 septembre 2020, pour siéger au sein de la 4^{ème} commission susvisée.

Par un courrier reçu en mairie le 24 juin 2022, Madame Rosalia MORGADO a indiqué de démissionner de sa fonction d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale de Champigny-sur-Marne. Cette démission a été acceptée le 8 août 2022 par madame la préfète du Val-de-Marne.

En remplacement de cette adjointe au maire démissionnaire, Madame Jacqueline BENAHMED a été, lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 28 septembre 2022, élue 17^{ème} adjointe au maire.

Par suite, il convient que le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne procède au remplacement de l'élue démissionnaire au sein de la 4^{ème} commission municipale.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, Mme CARPE, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND)

9 abstentions, dont 1 procuration (Mme ADOMO), Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. SOLARO, M. MAILLER et M. SY

1 NPPV : M. LURIER

ARTICLE 1^{er} : **PREND acte** de la décision de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO de démissionner de sa fonction d'adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : **DESIGNE** Madame Jacqueline BENAHMED, au sein de la 4^{ème} commission municipale, en remplacement de Madame Rosalia GONCALVES FERREIRA épouse MORGADO adjointe au maire démissionnaire.

ARTICLE 3 : **DIT** que l'article 4 de la délibération n°2020-081 modifiée du 23 septembre 2020 est désormais modifié comme suit :

1. Catherine MUSSOTTE-GUEDJ
2. Geneviève CARPE
3. Jacqueline BENAHMED
4. Raymonde DUVERGER
5. Mylène BENOLIEL
6. Marie PARLOUAR
7. Philippe BOULAY
8. Hala MASMOUDI
9. Philippe SUDRE

ARTICLE 4 : **PRECISE** que les autres dispositions de la délibération n°2020-081 modifiée du 23 septembre 2020 portant désignation des membres des six commissions municipales, demeurent identiques et inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France